

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAZERES (ARIÈGE)**

Nombre de Conseillers en exercice : 27  
Présents : 17  
Procurations : 2  
Votants : 19

N° 2024 4 8

**L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE le 1<sup>er</sup> JUILLET à 18 H 00**, le Conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle « André TRIGANO, sous la présidence de son Maire, Louis MARETTE.

Date convocation du Conseil Municipal : 24 juin 2024

**Etaient présents :**

Mrs BOUSQUET, CAPY, COTTAVE-CLAUDET, ESTRADE, FONTA, GOURMANDIN, LABEUR, PORTES et TOURAILLES.

Mmes DAGNAC, DESAINT, GUILLEMAT, PONS, SALOMÉ, SANEGRE et THIOUX.

**A donné pouvoir :**

Mme RIGAL à M. GOURMANDIN

M. ZAMBONI à Mme DESAINT

**Absents excusés :**

Mmes BELMAS, BRIQUET-BOISSIÈRE, DARBAS, PITORRE et ROOU.

Mrs DARDIER, DEJEAN et DELGENES.

**Secrétaire de séance : Clotilde THIOUX**

**OBJET : VOLET URBANISME : Syndicat Départemental des Collectivités Électrifiées de l'Ariège (SDE09) : travaux de sécurisation BT s/P39 « LE RAT »**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Ariège nous a informé par courrier du 25 avril 2024, qu'il allégerait en totalité la part revenant à la commune dans la réalisation des travaux de sécurisation BT s/P39 « LE RAT » dont le montant est estimé à 38 100 €.

Monsieur le Maire propose l'inscription de ces travaux sur le futur programme d'électrification rurale et son financement en totalité par le SDE09.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ **autorise** l'inscription des travaux de sécurisation BT s/P39 « LE RAT ».

**FAIT ET DELIBERE les JOURS MOIS ET AN QUE SUSDIT**  
**Pour copie conforme - au registre sont les signatures**  
**MAZERES, le 03 juillet 2024**

Le Maire,  
Louis MARETTE



La secrétaire de Séance,  
Clotilde THIOUX